

AVENANT AU CONTRAT DE CESSION
du mardi 15 septembre 2020

ENTRE : La Cie LA TERRE QUI PENCHE

Adresse : 2 rue Jean-François Chalign, Résidence Le Triton – 17000 La Rochelle

Téléphone : 06 09 06 71 43

Mail : compagnielaterrequipenche@gmail.com

Siret : 808 253 710 00038

Code APE : 9001Z

Licence d'entrepreneur de spectacle : 2-1109927 / 3-1109928

Association non assujettie à la TVA

Représentée par Mme Espérance DEBOUZY en sa qualité de présidente de l'association et porteur de la licence de spectacle

Ci-après désigné « le PRODUCTEUR », d'une part,

ET : La Ville de Royan

Adresse : 80 avenue de Pontailiac - 17200 ROYAN

Téléphone : 05 46 39 56 56

Siret : 211 703 061 00013

Code APE : 751 A

Licence n° : 1-PLATESV-D-2021-005035 ; 2-PLATESV-D-2021-005038 ; 3-PLATESV-D-2021-005036

Représentée par son Maire en exercice, dûment habilité à l'effet des présentes par délibération du Conseil Municipal en date du 18 juillet 2020, intervenue pour l'application des articles L.2122.22 et L.2122.23 du Code Général des Collectivités Territoriales relatifs aux modalités de délégation de pouvoirs du Conseil Municipal au profit du Maire, rendue exécutoire le 21 juillet 2020, compte tenu de l'accomplissement des formalités légales, lui-même représenté par M. Didier SIMONNET, Premier Adjoint au Maire, en vertu de l'arrêté ASG n° 20.1480 en date du 21 juillet 2020, lui portant délégation de fonctions et de signature, rendu exécutoire le 21 juillet 2020, compte tenu de l'accomplissement des formalités légales,

Ci-après désigné « l'ORGANISATEUR », d'autre part.

Il est exposé ce qui suit :

Le Producteur dispose du droit de représentation en France du spectacle suivant :

« LE GARS »

pour lequel il s'est assuré le concours des artistes nécessaires à sa préparation et à sa représentation.

L'Organisateur soussigné dispose et certifie s'être assuré de la disponibilité d'un lieu de représentation.

CECI EXPOSÉ, ET ÉTANT ENTENDU QUE LE PRODUCTEUR N'A PAS PU HONORER LA REPRÉSENTATION À LA DATE PRÉVUE SUITE À L'ÉPIDÉMIE DU CORONAVIRUS COVID-19, VOICI CI-APRÈS LES MODIFICATIONS :

Ceci exposé, il est convenu et arrêté ce qui suit :

Le Producteur s'engage à donner une représentation du spectacle :

DATE : Vendredi 11 mars 2022

HORAIRE : 20h30

Lieu : Salle de spectacle Jean GABIN - 112 rue Gambetta - 17200 Royan

MISE EN LIGNE LE 26-07-2022

Toutes les autres clauses et articles du contrat initial qui ne sont pas explicitement visées dans ce présent avenant demeurent inchangées.

Fait en QUATRE exemplaires à La Rochelle, le mardi 1er février 2022

Le Producteur,

Lu et approuvé



*La terre
qui penche*
compagnie

Madame Espérance DEBOUZY

L'Organisateur,

Pour le maire et par délégation,



Monsieur Didier SIMONNET
Premier Adjoint